

Mode d'emploi de la téléconsultation médicale

La téléconsultation médicale DOCARIV, qu'est-ce que c'est ?

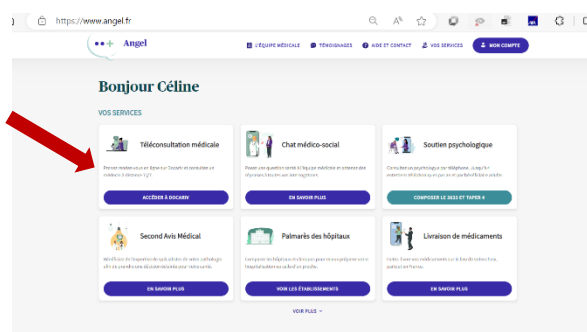
- Ce sont des **médecins généralistes** conventionnés Secteur 1, **disponibles 7j/7, de 6h à minuit**, où que vous soyez !
- Ce sont des **consultations sans avance de frais grâce** au Tiers payant intégral.
- Le **secret médical est garanti** et les **données sont sécurisées** !

Comment ça marche ?

Connectez-vous à votre espace Angel depuis votre **Espace Client** ou directement depuis **angel.fr** :



Une fois connecté, cliquez sur « **Accéder à Docariv** » :



Vous êtes alors redirigé vers le site DOCARIV.

Lors de la 1^{ère} connexion, finalisez la création de votre compte. La majorité des informations sont reprises depuis Angel.fr.



ATTENTION : assurez-vous lors de la création de votre compte DOCARIV, que l'orthographe de votre nom et prénom soit identique à celle inscrite sur votre attestation de tiers payants ! Si votre prénom comporte un accent, mais qu'il ne figure pas sur l'attestation de tiers payants, alors ne le mettez pas.

Complétez ensuite les informations manquantes et cliquez sur « **Inscription** ».

Il vous est possible de créer un compte famille DOCARIV en ajoutant vos ayants droit en cliquant sur « Ma famille » puis sur « ajouter un membre » :



Comment prendre rendez-vous ?

Pour prendre rendez-vous, cliquez sur « Demander un médecin » :



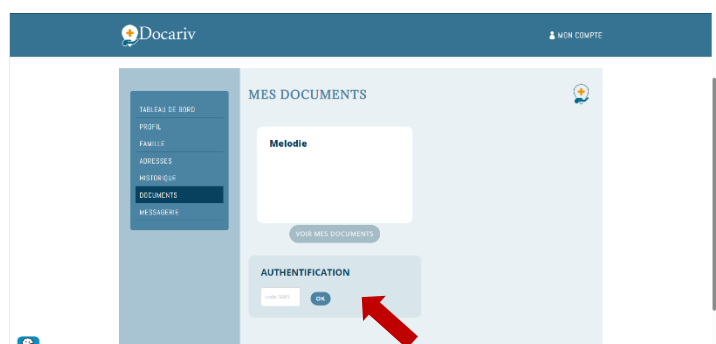
Choisissez la date et l'heure ainsi que la personne concernée et envoyez votre demande :



Cinq minutes avant le rendez-vous, ouvrez la fenêtre de téléconsultation, joignez au besoin des documents et rejoignez le médecin en visioconférence :



A la fin de la téléconsultation, retrouvez les ordonnances prescrites dans l'onglet « **Voir mes documents** ». Un code d'authentification par SMS vous sera demandé par la suite :



Les visites à domicile sont-elles disponibles ?

Les consultations à domicile et en centres de santé sont possibles à Lyon et Lille, et en cours de déploiement dans les plus grandes villes françaises ! Lorsque votre ville est concernée, les options vous sont proposées lors de la prise de rendez-vous.